



Promouvoir le dialogue interculturel:enjeux et perspectives du Conseil de l'Europe

Jean-Paul Willaime

► To cite this version:

Jean-Paul Willaime. Promouvoir le dialogue interculturel:enjeux et perspectives du Conseil de l'Europe : Réflexions et propositions suite à la consultation des communautés religieuses par le Conseil de l'Europe. 2008. halshs-00311007

HAL Id: halshs-00311007

<https://shs.hal.science/halshs-00311007>

Preprint submitted on 12 Aug 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conseil de l'Europe / Centre Nord-Sud

Colloque Lisbonne, 22-24 juin 2007

**« Promouvoir le dialogue interculturel :
enjeux et perspectives du Conseil de l'Europe »**

Jean-Paul Willaime
Directeur d'études à l'EPHE, Paris
Directeur de l'Institut Européen en Sciences des Religions
jean-paul.willaime@gsrl.cnrs.fr

***Réflexions et propositions suite à la consultation
des communautés religieuses par le Conseil de l'Europe***

Introduction

En décidant d'inclure les communautés religieuses dans ce vaste processus de consultation relatif au « Livre blanc sur le dialogue interculturel », le Conseil de l'Europe a pris une décision qui mérite d'être soulignée. Certes, je vais y revenir, il y a des dimensions religieuses dans les dialogues interculturels et les relations interreligieuses entrent, pour une part, dans le champ des dialogues interculturels. Mais des arguments pouvaient à bon droit être opposés à cette initiative : les sociétés européennes ne sont-elles pas de plus en plus sécularisées avec une part croissante de personnes s'identifiant comme étant « sans religion » ? Et puis, comme aiment à le souligner les humanistes séculiers - et je ne leur donne pas tort - les religions ne génèrent-elles pas souvent des fanatismes ne respectant pas les droits de l'homme et ne sont-elles pas porteuses d'anthologies pouvant engendrer des discriminations, notamment à l'égard des femmes ? A ces deux arguments, deux autres peuvent être opposés : 1) les religions restent des identités très structurantes pour de nombreuses personnes, même de façon soft et sous des formes sécularisées (mon métier de sociologue m'a appris à appréhender les religions comme des infrastructures culturelles très structurantes pour les individus, y compris dans leur façon d'être « sans religion »). 2) C'est justement parce que les convictions religieuses peuvent poser problème qu'il est aussi légitime de les intégrer dans la réflexion et l'action du Conseil de l'Europe. Mais, bien entendu, pas seulement pour cette raison comme le montrent les réponses apportées par divers représentants des communautés religieuses au questionnaire qui leur a été adressé. Ces réponses, je dois le dire d'emblée, prouvent, s'il en était besoin, la pertinence du choix

effectué par le Conseil de l'Europe : elles démontrent en effet que les acteurs religieux ont déjà et peuvent avoir encore davantage un rôle positif et constructif dans la contribution de la diversité culturelle et religieuse à un vivre ensemble dans le cadre des acquis normatifs du Conseil de l'Europe : les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie.

Dans ce bref exposé, je me limiterai à trois réflexions et à quatre propositions que j'ai élaborées après avoir dépouillé les réponses apportées par les communautés religieuses au questionnaire du Conseil de l'Europe. Bien entendu, ces quelques éléments ne peuvent pas rendre compte de la richesse et de la profondeur des réponses apportées par les diverses communautés religieuses (un rapport pourra en témoigner).

A) Réflexions :

1) Les réactions des communautés religieuses

D'une part, les répondants religieux ont réagi très positivement à la procédure de consultation. La quantité (plus d'une centaine), la qualité (nombres de réponses sont très élaborées), la diversité religieuse des répondants (non seulement les religions traditionnellement importantes en Europe, mais aussi certaines minorités religieuses) et leur qualité (des autorités religieuses, mais aussi des laïcs engagés dans des associations et ONG confessionnelles, interconfessionnelles et interconvictionnelles) font de ces réponses un ensemble remarquable de contributions.

D'autre part, les répondants ont fourni des réponses qui, dans leur très grande majorité, s'inscrivent dans le langage de la raison publique et non dans celui de leur idiolecte religieux. Ils y étaient certes invités par le questionnaire lui-même, mais il faut souligner le fait, plusieurs fois vérifié, que lorsque des autorités publiques sollicitent la contribution de représentants religieux pour des objectifs sociétaux, ceux-ci savent, à partir de leur propre enracinement religieux, élaborer une contribution à portée universelle, c'est d'ailleurs ce que les interventions de représentants religieux ont largement démontré lors de la conférence de Saint-Marin.

Enfin, contrairement à ce que certains imaginaient peut-être, les répondants religieux ne sont majoritairement, ni idéalistes, ni iréniques. Ils ne sont pas idéalistes au sens où, même s'ils sont des hommes et femmes de foi et d'espérance, ils soulignent combien des dialogues interculturels et interreligieux fructueux ne peuvent se développer que si certaines conditions économiques, sociales, politiques et culturelles sont remplies. Ils ne sont pas iréniques non plus car, non seulement ils mentionnent tous les obstacles à ces dialogues, mais ils ont aussi conscience de toutes les difficultés de relations et de dialogues que

peuvent engendrer les diverses identités religieuses. Ils témoignent en effet fort bien que, pour celui qui y adhère, une vision religieuse de l'homme et du monde n'est pas une simple dimension de sa vie, mais un élément englobant de tout son rapport au monde et aux autres. Par ailleurs, certaines réponses témoignent particulièrement que les acteurs religieux savent aussi d'abord balayer devant leur propre porte avant d'offrir leur contribution. En cela particulièrement, ils vérifient la pertinence de leur contribution à ce Livre blanc.

2) Les rapports complexes entre cultures et religions

Si les religions ne se réduisent pas à des cultures et si les cultures ne se réduisent pas aux religions, on ne peut nier que les religions représentent des réalités socio-culturelles spécifiques. Les répondants en soulignent quelques caractéristiques. Comme structures de sens et de normativités, les religions situent la vie humaine dans un récit significatif se référant à des textes et traditions sacrés ; elles développent un idéal éthique, des prescriptions et des interdits. Comme réalités sociales, elles constituent des entités originales articulant le local et le global : leurs structures locales sont reliées à des structures régionales, nationales et internationales, autrement dit, elles constituent des réseaux verticaux et horizontaux présentant certains potentiels en matière de relations interculturelles. Plus largement, elles se présentent comme des ressources convictionnelles, identitaires et éthiques. C'est en ce sens qu'elles contribuent à la socialisation et à l'éducation de leurs membres, qu'elles participent également à la formation de leur identité individuelle et collective, sociale et territoriale. Profondément enracinées dans le local, elles ouvrent leurs membres aux dimensions nationales et internationales. Si elles génèrent des intolérances et nourrissent des conflits, elles génèrent aussi des processus de réconciliation et éveillent des solidarités. Soucieuses de la personne humaine au-delà même des diversités nationales, culturelles, socio-économiques et religieuses, elles constituent un réservoir d'engagements bénévoles et communautaires qui peuvent être mobilisés en faveur du dialogue interculturel et des droits de l'homme. Ne pas tenir compte des dimensions religieuses des dialogues interculturels aurait incontestablement été une lacune. Orientant la conduite de vie des individus et donnant sens à la vie et à la mort, au bonheur et au malheur, à la filiation comme à la transmission, les religions sont des infrastructures symboliques profondes que tout traitement de la diversité culturelle ne peut ignorer. Le reconnaître n'est pas consentir au scénario du clash des civilisations, c'est au contraire avoir compris qu'on ne peut pas faire l'économie des dimensions religieuses des dialogues interculturels.

Mais si, à plusieurs égards, les religions constituent incontestablement des cultures, ces cultures s'entremêlent avec de nombreuses autres dimensions culturelles liées à des langues, des nations, des régions, des milieux socio-

économiques. A cette réalité de fait, il faut ajouter la prétention des religions elles-mêmes à transcender les différences culturelles, comme d'autres différences (de genre, d'âge,) au nom d'un universalisme des « enfants de Dieu ». Il apparaît ainsi réducteur d'opposer simplement un universalisme des droits de l'homme à la diversité des religions, car les religions prétendent aussi incarner un universalisme. Dans leurs réponses, les religions s'offrent en fin de compte comme des ressources convictionnelles de sens pouvant contribuer à la légitimation et à la valorisation des droits de l'homme. Elles se présentent comme différentes voies possibles d'inculturation des droits de l'homme et de la démocratie dans des cultures qui, comme cultures religieuses, peuvent contribuer à l'éducation et la valorisation de ces acquis normatifs. Cela ne doit pas faire oublier que certaines voix religieuses ont pu opposer leur propre déclaration des droits de l'homme (musulmane, orthodoxe, en particulier) à la déclaration universelle des droits de l'homme, ce qui pose évidemment problème. Les répondants à l'enquête du Conseil de l'Europe, quant à eux, se placent par contre dans la perspective d'une appropriation religieuse particulière de droits de l'homme reconnus dans leur universalité..

Par ailleurs, il apparaît que la diversité culturelle est fortement présente au sein des univers religieux eux-mêmes et que la gestion de cette diversité est un défi pour les acteurs religieux eux-mêmes. Ce qui n'empêche pas les répondants de constater, voire de valoriser pour certains, les liens forts existant entre telle identité nationale et telle identité religieuse, les représentants des religions minoritaires se plaignant dans ce cas d'être moins bien reconnus que les religions liées à l'identité du pays concerné. Cela n'empêche pas que les dieux sont de moins en moins liés à la géographie : l'islam est une réalité européenne et le christianisme une réalité africaine et asiatique pour ne citer que ces exemples. Et l'islam européen peut influencer des islams non-européens comme les christianismes africains viennent quelque peu influencer les christianismes européens. Il apparaît clairement que la multiculturalité d'une religion, comme sa dimension transnationale, contribue à la dissocier de cultures particulières, en particulier nationales. Mais l'on n'efface pas l'histoire : les identités nationales et régionales des territoires ont, aujourd'hui encore en Europe, des liens particuliers avec telle ou telle religion. De là le problème : est-ce l'Italie qui est catholique ou une majorité d'Italiens ? est-ce la Russie qui est orthodoxe ou une majorité de Russes ? est-ce le Danemark qui est luthérien, ou une majorité de Danois ? Est-ce la Turquie qui est musulmane ou une majorité de Turcs ?

La diversité culturelle est en tout cas perçue par les répondants comme une réalité incontournable et positive des sociétés européennes. Pour autant certains préfèrent éviter la notion de « société multiculturelle » pour privilégier celle de « diversité culturelle », d'interculturalité ou de « valeurs transculturelles ». S'exprime la crainte d'un « relativisme invertébré » ou d'un

« mondialisme culturel » dissolvant les cultures religieuses particulières, comme les cultures nationales et régionales d'ailleurs. Parler de « société culturelle » ou de multiculturalisme peut signifier un renoncement aux identités culturelles nationales et religieuses existantes. Reconnaître positivement la diversité culturelle ne signifie pas nier une certaine personnalité culturelle des sociétés et des mondes religieux. La diversité culturelle doit s'accompagner « d'une cohésion sociale construite sur les valeurs partagées et approuvées démocratiquement, c'est-à-dire sur l'acquis de l'Europe », être situé non seulement d'un point de vue normatif, mais aussi d'un point de vue civilisationnel. A ce sujet, débats et oppositions traversent les réponses : certains avançant l'idée d'une référence privilégiée au christianisme de l'Europe, d'autres pas. Si beaucoup soulignent qu'un certain prosélytisme doit être permis dans le respect de la diversité culturelle, c'est-à-dire le droit de promouvoir sa propre religion et d'accueillir de nouveaux convertis à cette religion, d'autres insistent au contraire sur les dangers du prosélytisme. A ce sujet, il m'apparaît nécessaire de rappeler que le respect de la diversité culturelle ne peut signifier, au regard de la convention européenne des droits de l'homme, une sorte de Yalta spirituel qui gèlerait l'appartenance religieuse des uns et des autres. Le respect de la diversité culturelle dans le cadre des acquis normatifs du Conseil de l'Europe, intègre le droit ne pas ou de ne plus avoir une religion ainsi que le droit d'en changer. C'est à la délicate question du pluralisme qu'ouvrent les rapports complexes des religions et des cultures, l'individu lui-même étant à l'entrecroisement d'une pluralité d'identités.

3) Les apports des acteurs religieux au dialogue interculturel et, plus largement, aux objectifs du Conseil de l'Europe

Les apports des acteurs religieux sont tout sauf négligeables en matière d'ouverture, d'éducation et de valorisation de la diversité culturelle et religieuse. Les nombreux exemples de bonnes pratiques qui sont citées en témoignent. D'une part, les répondants mentionnent toutes les initiatives de relations et de dialogues interreligieux qu'ils ont initiés et auxquels ils participent (dialogues islamo-chrétiens, judéo-chrétiens, judéo-musulmans, oecuménismes chrétiens, ...). Il est tout à fait clair que ces relations et dialogues interreligieux sont des contributions incontestables et extrêmement précieuses au vivre-ensemble dans le respect de la diversité. D'autre part, les répondants apportent des exemples d'initiatives visant à accompagner positivement la diversité culturelle interne à un même monde religieux (entre christianismes européens et africains par exemple). Enfin, les acteurs religieux se mobilisent souvent, au nom de leurs idéaux d'accueil de l'étranger et de solidarité avec les démunis, pour venir en aide aux personnes immigrées.

Les acteurs religieux s'emploient aussi à développer des compétences pour l'accueil de l'autre ; ils proposent des dispositifs de formation pour apprendre à vivre dans un univers pluriculturel et religieux, insistant par là non seulement sur l'extrême importance de l'éducation, mais aussi sur le rôle des médias dans la formation des esprits.

Ce qui est frappant, dans les réponses des acteurs religieux, c'est la manifestation d'une certaine proximité et affinité structurelle avec le domaine d'action du Conseil de l'Europe : valeurs, éducation, culture sont des domaines d'intervention privilégiés pour les acteurs religieux qui, dès lors, offrent généreusement leurs contributions et apports au Conseil de l'Europe. On peut résumer les apports des religions en disant qu'elles peuvent, comme ressources symboliques mobilisatrices pour leurs fidèles, contribuer à légitimer les acquis normatifs du Conseil de l'Europe, à éduquer les jeunes et moins jeunes à ces acquis et à les promouvoir. Pas étonnant dès lors qu'ils se déclarent très favorables à la mise en place d'un dialogue ouvert, transparent et régulier entre des représentants religieux et le Conseil de l'Europe, certains allant même plus loin en proposant la mise en place d'une structure permanente de représentation des religions.

Promouvoir le dialogue interculturel sans développer des « dialogues ouverts et transparents » avec des représentants de communautés religieuses aurait d'ailleurs pu paraître contradictoire. Mais un tel dialogue ne peut être que citoyen et s'inscrire dans l'horizon d'une commune humanité cherchant, au-delà de toutes les diversités qui la caractérisent, à s'entendre sur quelques valeurs partagées.

B) Propositions pour le Libre blanc :

1) Bien distinguer dialogues interreligieux et contributions des acteurs religieux aux dialogues interculturels.

Plusieurs réponses le soulignent : il n'appartient pas au Conseil de l'Europe de prendre l'initiative de dialogues interreligieux ou de se mêler de tels dialogues. Ceux-ci concernent les religions elles-mêmes et relèvent de leur propre initiative. Ce n'est pas parce que, du point de vue des objectifs du Conseil de l'Europe, l'on peut apprécier les conséquences et retombées positives des dialogues interreligieux pour la promotion du vivre-ensemble dans la diversité, qu'il appartient à l'institution intergouvernementale de Strasbourg de s'en mêler ou d'en prendre l'initiative. Si le dialogue interreligieux est un travail et un objectif proprement religieux, les relations interreligieuses, par contre, concernent la vie sociale et les autorités publiques. De bonnes relations entre les personnes de différentes religions contribuent incontestablement à la paix civile et au vivre-ensemble dans la diversité. Mais on peut avoir et entretenir de

bonnes relations, sans pour autant, être engagés dans un dialogue interreligieux. Comme tiers civil, le Conseil de l'Europe, à l'instar des collectivités locales, peut ainsi, en invitant des représentants des religions sur des thèmes propres à son agenda et à ses objectifs, permettre indirectement des relations interreligieuses. Mais il ne s'agit pas dans ce cas d'un dialogue religieux ou interreligieux, mais d'un dialogue civique d'acteurs religieux s'inscrivant dans un espace public. Dans le Livre blanc, il ne m'apparaît pas opportun de parler de dialogues interculturels *et interreligieux*. On peut par contre souligner les conséquences positives des dialogues interreligieux tout en précisant que ceux-ci relèvent de la libre initiative des acteurs religieux eux-mêmes. Et, bien entendu, intégrer les nombreux apports des acteurs religieux au respect de la diversité culturelle (cf. ci-dessus).

2) Prendre en compte la pluralité des religions et la diversité interne des mondes religieux

Même si, dans la mise en place d'un dialogue ouvert et transparent avec les représentants des religions, le Conseil de l'Europe a décidé de se limiter aux représentants des monothéismes traditionnellement présents en Europe (les confessions chrétiennes, le judaïsme et l'islam), les origines plus religieusement diversifiées des réponses apportées au questionnaire du Livre blanc, sont une invitation à inclure dans la diversité religieuse de l'Europe contemporaine la présence de groupes et de mouvements moins traditionnellement présents (bouddhisme, Bahaïs, Témoins de Jéhovah, Sikhs,...). Car le respect de cette diversité religieuse est à l'agenda des politiques publiques des Etats membres et de la Cour européenne des droits de l'homme elle-même. Sur les thèmes propres à son agenda et en fonction de ses objectifs propres, le Conseil de l'Europe peut néanmoins légitimement choisir de se limiter aux grands monothéismes puisqu'il s'agit là d'un *dialogue finalisé* pour laquelle on peut préférer ne *travailler* qu'avec des représentants des religions traditionnellement présentes en Europe. Mais s'il s'agit de prendre en compte, au niveau factuel, la diversité religieuse contemporaine de l'Europe il faut prendre en compte d'autres expressions religieuses, même si certaines d'entre elles font l'objet de débats sociaux. Pour parler clair, les personnes Témoins de Jéhovah ou les Tziganes évangéliques ont autant droit au respect et aux libertés démocratiques que les autres.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe contredirait à ses propres principes si, associant des représentants des religions à ses débats, il ne veillait pas à prendre en compte des clercs comme des laïcs, des femmes comme des hommes, des jeunes et des moins jeunes. De même doit-il également tenir compte de la diversité interne aux mondes religieux, ce qui signifie veiller à associer, pour dire vite, non seulement les expressions les plus libérales de ces religions, mais

aussi leurs expressions plus traditionnelles ou conservatrices. Cela est nécessaire pour le *travail* même que constitue un *dialogue finalisé* dans le cadre des acquis normatifs du Conseil de l'Europe. Là aussi, il serait contradictoire de ne concevoir un dialogue qu'avec des interlocuteurs avec lesquels on serait a priori d'accord sur tout.

3) Développer la connaissance et l'intelligibilité du religieux à travers l'éducation scolaire et l'enseignement des faits religieux

De nombreux répondants ont souligné l'importance de l'éducation dans la promotion du dialogue interculturel. Les acteurs religieux ont bien mis en valeur leur propre contribution à l'éducation à la diversité. Mais le Conseil de l'Europe peut - comme il a déjà largement commencé à le faire (cf. la Recommandation 1720 adoptée par l'Assemblée Parlementaire en 2005) -, promouvoir la prise en compte de la diversité religieuse dans l'éducation scolaire. Tout particulièrement en favorisant le développement de l'enseignement relatif aux faits religieux, la formation des maîtres et des élèves dans ce domaine. Il ne s'agit pas d'un enseignement religieux, mais d'un enseignement relatif aux religions (*teaching about religion*) permettant, en toute indépendance par rapport aux autorités religieuses, de considérer les faits religieux d'un point de vue historique et culturel (y compris en parlant des spiritualités qu'elles représentent). Il s'agit de former à l'intelligence des faits religieux et de contribuer ainsi à l'éducation citoyenne au pluralisme. Ce qui signifie inscrire l'enseignement des faits religieux dans le cadre de la formation à la citoyenneté démocratique. A cet égard, il serait souhaitable que le Livre blanc inclue l'enseignement relatif aux religions dans le cadre de la formation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme. Le vivre-ensemble européen, y compris dans ses relations avec ses voisins en particulier méditerranéens, passe aussi par une réconciliation des mémoires religieuses de l'Europe. Si l'histoire religieuse de l'Europe s'est beaucoup déconfessionnalisée, notamment grâce aux travaux universitaires, il y a encore des efforts à faire pour la déconfessionnaliser dans les mentalités et pour l'eupéaniser. Il est nécessaire d'eupéaniser et d'internationaliser l'écriture de l'histoire religieuse de l'Europe en incluant notamment dans cet enseignement, avec la distance critique nécessaire, l'histoire des guerres de religions, des colonisations, de l'antisémitisme. C'est aussi en regardant en face un passé de violences et de fanatismes associés aux religions que cet enseignement relatif aux faits religieux pourra constituer une contribution utile aujourd'hui pour une éducation scolaire relevant les défis de la diversité culturelle et religieuse des sociétés..

4) Travailler à une présentation plus équilibrée et documentée des religions dans les médias

Les répondants ont également souligné la responsabilité des médias à la fois pour dénoncer les visions caricaturales et trop unilatéralement orientées (vers les fanatismes, le religieux comme problème) qu'elles peuvent présenter du religieux et pour recommander de prendre des initiatives pour une meilleure contribution des médias à la connaissance et à la compréhension de la diversité religieuse, ce qui passe nécessairement par des présentations expliquant les sensibilités religieuses et leurs logiques.

Conclusion

En acceptant d'associer des acteurs religieux au développement des dialogues interculturels et, plus largement, à la légitimation, à l'éducation et à la promotion de ses acquis normatifs, le Conseil de l'Europe non seulement reste bien dans le cadre de la laïcité, mais met en œuvre une pratique constructive de la laïcité qui pourrait servir d'exemple à l'échelle mondiale. Je m'explique. Il reste bien dans le cadre de la laïcité en respectant les trois principes fondamentaux de cette notion et en invitant ses interlocuteurs religieux à les respecter tout autant, ces trois principes fondamentaux étant les suivants: 1) la *liberté* de conscience et de pensée qui inclut la liberté d'avoir une religion ou de ne pas en avoir, la liberté de pratiquer sa religion si l'on en a une et la liberté d'en changer si on le souhaite; 2) l'*égalité* de droits, de devoirs et de respect de tous les citoyens quelles que soient leurs identifications religieuses ou philosophiques, c'est-à-dire la non-discrimination des personnes en fonction de leurs appartenances religieuses ou philosophiques ; 3) l'*autonomie respective* du politique et des religions (en l'occurrence d'une institution intergouvernementale comme le Conseil de l'Europe par rapport aux religions), ce qui signifie aussi bien la liberté du politique par rapport aux religions que la liberté des religions par rapport au politique (dans le respect des lois en démocratie). Ce faisant, le Conseil de l'Europe met en œuvre une laïcité qui, dans le respect des trois principes fondamentaux mentionnés ci-dessus, peut être appelée une *laïcité de reconnaissance, d'intelligence et de dialogue* : une laïcité qui, dans des dialogues ouverts et transparents avec des représentants des religions, accepte d'associer les acteurs religieux à l'élaboration du bien commun. La diversité religieuse et philosophique apparaîtra dès lors beaucoup plus comme une ressource que comme un problème. Il s'agit en effet, dans ce cas, d'inscrire la gestion de la diversité culturelle et religieuse dans le cadre de la promotion et la mise en œuvre de la citoyenneté démocratique en reconnaissant les apports des groupements convictionnels porteurs de sens.